



Saisie de voiture suite a un recouvrement de trop percu alimentaire

Par **chocolatine62**, le **13/04/2013** à **00:32**

bonjour,rnun huissier est venu chercher m"a voiture qu'il avait gagée suite a un recouvrement de trop percu alimentaire.rnavait 'il le droit de me la prendre en sachant qu'il n'était qu'avec le garagiste et qu'il ne m'a fait signer aucun papier en la prenant!!!rne je suis abasourdi par cette situationrnpouvait vous m'aidermerci

Par **chaber**, le **13/04/2013** à **07:23**

bonjourrrnrn

http://www.lexinter.net/lois/titre_vii_mesures_d%27execution_sur_des_vehicules_terrestres_a_moteur.h

rrnrnSi vous n'avez pas réagi suite à la saisie du véhicule, l'huissier peut intervenir avec un garagiste et enlever la voiture

Par **amajuris**, le **13/04/2013** à **10:00**

bjr,rnvous ne dîtes pas, mais vous avez du être condamné par un tribunal à rembourser le trop perçu.rncomme vous ne l'avez pas fait, le créancier a demandé à un huissier de faire exécuter le jugement.rnles saisies font partie des moyens à la disposition des huissiers mais uniquement pour l'exécution d'un jugement.rnvous deviez vous attendre à l'intervention d'un huissier.